



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par le règlement portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Que lors de la séance tenue le 07 avril 2026, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2026-341 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.**

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **04 mai 2026 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade** sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à :

- Munir la Municipalité d'un règlement afin de contrôler les situations de vétusté ou de délabrement des bâtiments situés sur son territoire et forcer les propriétaires de bâtiment à entretenir leur propriété lorsque ceux-ci ne sont pas entretenus de manière adéquate.

Que le règlement s'applique sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 22 avril 2026.


Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2026-341 Assemblée consultation